

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **031091** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE ART.R.417-11 §I 8° B), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) : _____
- 1 fois **031091** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE ART.R.417-11 §I 8° B), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ , avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) : _____
- 1 fois **031091** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE ART.R.417-11 §I 8° B), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) : _____
- 1 fois **031091** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE ART.R.417-11 §I 8° B). ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ , avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) : _____

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amende de Seine-Saint-Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution de points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur (le cas échéant).

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amende de Rosny-sous-bois.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 27/05/2025

**L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commandant de Police**

LE COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL
OLIVIER DEVEZE

